

Journal  
ATTESTATION SUR L'HONNEUR  
DE CONFORMITÉ À L'ORIGINAL

**2M TELECOM**

**SAS**

**Au capital de 3 000 Euros**

**Siège social : 13 rue du Puits Massé 91540-MENNECY**

**RCS Evry 808 230 726**

--  
**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, à quatorze Heure trente, les actionnaires se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Sont présent Monsieur CIPLAK Michel propriétaire de 100 actions et Monsieur ELAVAI Michel propriétaire de 100 actions représentant la totalité des actions composant le capital social soit 200 actions

Monsieur Michel CIPLAK préside la séance en qualité de Président.

Le président constate que les actionnaires présents possèdent l'intégralité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Dans le cadre de l'assemblée Générale Ordinaire annuel :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et affectation des résultats,
- Quitus à la présidence ;
- Rémunération du Président ;
- Questions diverses.

Le président donne lecture :

- du rapport du président,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

ME CM

### **1ère RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 20 860 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **2ème RESOLUTION**

L'assemblée générale constate que la totalité du capital social souscrit a été appelée et versée par l'ensemble des actionnaires, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 20 860 euros :

- report à nouveau 20 860 euros ;

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **3ème RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **4ème RESOLUTION**

La rémunération annuelle (y compris les avantages en nature) de Monsieur Michel Ciplak, Président ainsi que Monsieur Michel ELAVAI Directeur général restent inchangées

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-sept heure.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par tous les actionnaires présents.

Le Président



Les actionnaires



Désignation de l'entreprise <u>2M TELECOM</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise <u>13 RUE DU PUIITS MASSE 91540 MENNECY</u>						
SIREN <u>8 0 8 2 3 0 7 2 6</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>			
			Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 3 1</u>			
<b>ACTIF</b>			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * Autres *	010 014	012 016		
	Immobilisations corporelles *		028	030	3 061	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	1 065	
	<b>Total I (5)</b>		044	048	4 126	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
Marchandises *			060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
Créances (2)		Clients et comptes rattachés *	068	070	11 600	
		Autres* (3)	072	074	11 413	
Valeurs mobilières de placement		080	082			
Disponibilités		084	086	24 026		
Charges constatées d'avance*		092	094			
<b>Total II</b>		096	098	47 039		
<b>Total général (I + II)</b>			110	112	51 165	
<b>PASSIF</b>					Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		2 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		200	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131))		132			
	Report à nouveau		134		(33 210)	
	Résultat de l'exercice		136		20 860	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	<b>Total I</b>		142		(10 150)	
Provisions pour risques et charges			<b>Total II</b>	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		17 690	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		1 156	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) (169))		172		41 201	
	Comptes courants d'associés		173			
	Autres dettes		175		1 267	
Produits constatés d'avance		174				
<b>Total III</b>		176		61 315		
<b>Total général (I + II + III)</b>			180		51 165	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d' un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **2M TELECOM**Néant  \***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé  
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le  
| 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3 |

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218	385 719	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	49	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	385 768	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier : .....				242	171 889	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	4 437	
	Rémunérations du personnel*				250	156 040	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	35 609	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254	3 884	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	7	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	371 866	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	13 902	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	177
Produits exceptionnels (IV)						290	10 000
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	2 865
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)</b>					310	20 860	
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	20 860	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350	
	Dont divers	Creanc report en arriere du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649						
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>		Bénéfices col.1 Déficit col.2		352	20 860	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables : * ..... 71 855 ..... dont imputés sur le résultat :						360	20 860
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfices col.1 Déficit col.2		370		372	